

Propositions de modifications réglementaires

Assemblée générale ordinaire du 16 mars 2024

I. PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU MONTANT DES LICENCES ET COTISATIONS

Exposé des motifs : montants inchangés pour la saison 2025 par rapport à la saison 2024. Précisions à la marge.

Cf. circulaires dans dossier financier :

- *Propositions de montant des licences et cotisations 2025*

II. PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

(i) Election des membres de la commission fédérale des sportifs de haut niveau

Exposé des motifs : alignement du calendrier des élections des membres de la commission fédérale des sportifs de haut niveau sur celui de l'élection des membres du comité directeur fédéral (collèges général et spéciaux).

ARTICLE 70.4 APPEL A CANDIDATURE (NOUVEAU)

Un appel à candidature est lancé par la Fédération au plus tard le 1er juin de l'année des Jeux Olympiques d'été deux mois avant la date d'ouverture du scrutin sur le site internet fédéral et auprès des sportifs de haut niveau électeurs. En l'absence de candidats, à la date limite de candidature définie à l'Article 33.3 du présent règlement intérieur, la commission de surveillance des opérations électorales établit un procès-verbal de carence. La carence ainsi constatée vaut pour l'ensemble du mandat sauf si une élection est organisée par la Fédération à la demande d'un ou plusieurs sportifs de haut niveau souhaitant se porter candidat pour être membre de la commission des sportifs de haut niveau pour la durée du mandat restant à courir.